

## MEMENTO

PHOTO

- \* FICHE DE RENSEIGNEMENTS COMPLETÉE ET SIGNÉE
- \* FICHE D'URGENCE COMPLETÉE ET SIGNÉE
- \* PAI SI SOUCI DE SANTÉ : voir avec la directrice le 20 juin
- \* ATTESTATION D'ASSURANCE PORTANT LES DEUX MENTIONS: RESPONSABILITE CIVILE ET INDIVIDUELLE ACCIDENT
- \* AUTORISATION POUR LES APC ( soutien lecture) COMPLETÉE ET SIGNÉE
- \* AUTORISATION POUR LES PHOTOGRAPHIES ( en classe) COMPLETÉE ET SIGNÉE
- \* REGLEMENT INTERIEUR SIGNE
- \* DEUX CHEQUES

- Un de 15 euros, ordre : OCCE COOPERATIVE SCOLAIRE, qui sera encaissé, pour la coopérative de la classe.

Pour les familles ayant plus de 3 enfants scolarisés à l'école de St Paul, le montant de la coopérative est de 12 euros par enfant.

Pour les familles ayant plusieurs enfants, un chèque collectif est accepté.

Pour les familles n'ayant pas de chéquier, les espèces sont acceptées et un reçu vous sera fourni.

- Un autre de 15 euros, ordre : OCCE COOPERATIVE SCOLAIRE, qui ne sera pas encaissé, pour la caution de la bibliothèque.

Pour les familles ayant plusieurs enfants, merci de faire un chèque par enfant .

Pour les familles n'ayant pas de chéquier, les espèces sont acceptées et un reçu vous sera fourni.

### A APPORTER EN SEPTEMBRE

\* Pour les maternelles :

- un change en cas d'accident rangé dans une boîte à chaussures à son nom
- 1 boîte de 80 lingettes
- 2 boîtes de mouchoirs papier
- une housse de matelas + oreiller pour la petite section.

## REGLEMENT INTERIEUR Ecole de Saint Paul en Forêt

### Admission et inscription

\*Les enfants dont l'état de santé et de maturation physiologique est compatible avec la vie collective en milieu scolaire peuvent être admis dans une classe maternelle dans la limite des places disponibles lorsqu'il s'agit d'enfants de moins de trois ans.

\*La directrice procède à l'admission des élèves de l'école sur présentation du livret de famille, du carnet de santé attestant des vaccinations obligatoires et d'un certificat d'inscription de la Mairie.

\*En référence à la loi publiée au JO du 28 Juillet 2019, les enfants qui atteignent l'âge de 3 ans au cours de l'année civile sont soumis à l'obligation d'instruction à compter du jour fixé pour la rentrée scolaire de l'année civile concernée. Pour les familles faisant le choix d'une inscription dans une école, l'obligation d'assiduité scolaire s'applique alors. L'absentéisme est sanctionné par la loi par une amende de 750 euros (décret 2004-162 et article L511-1 du Code de l'Education).

\*Conformément aux dispositions de l'article L.141-5-1 du Code de l'Éducation, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

Lorsqu'un élève méconnaît l'interdiction posée à l'alinéa précédent, la directrice organise un dialogue avec cet élève et son représentant légal. La situation du comportement de l'élève est étudiée lors d'une équipe éducative avec l'inspecteur de l'éducation nationale.

### Fréquentation et obligations scolaires

\*La fréquentation régulière en école élémentaire est obligatoire. Pour 4 demi-journée d'absence injustifiées par mois, un signalement à l'Inspection Académique sera effectué selon l'article L 131-8 du Code de l'Education.

\*L'inscription à l'école maternelle implique l'engagement de la famille d'une fréquentation régulière. A défaut, l'enfant pourra être rayé de la liste des inscrits et rendu à sa famille par la directrice.

\**D'une manière générale, toute absence doit être signalée aux enseignants ou à la directrice. Toute absence devra être dûment justifiée.*

\* Horaires : Accueil du matin : lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h20 - 8h30

Sortie du matin : 11h30

Accueil de l'après-midi : lundi, mardi, jeudi et vendredi 13h20 -13h30

Sortie : lundi, Mardi, jeudi, vendredi 16h30

A ces 24 heures d'enseignement s'ajoutent 1 heure Activités Pédagogiques Complémentaires par semaine : les mardis et jeudis midis de 11h35 à 12h05 du CE1 au CM2 et de 12h35 à 13h05 pour les maternelles et les CP.

~~\* Dans le cadre des enseignements, les élèves sont formés aux nouvelles technologies dans le respect de la charte Tice annexée à ce règlement.~~

\*Le portail est fermé à clé en dehors de ces horaires. Veillez à les respecter scrupuleusement.

\*En maternelle, les enfants doivent être accompagnés par les parents ou une personne autorisée par ceux-ci jusqu'au portail et remis à l'adulte de service. *L'entrée des maternelles se fait par le petit portail, les parents contournant*

*l'école. Aucun véhicule n'est autorisé à aller se garer derrière l'école pour accompagner un enfant de maternelle.*

*\*En cas de retard , les élèves doivent être accompagnés et remis à un enseignant. En cas de retards répétés, l'élève se verra sanctionné d'un avertissement notifié à la famille. Au bout de 3 avertissements, la direction d'école saisira l'IEN qui pourra procéder à une exclusion.*

*\* en cas de crise, notamment sanitaire, les membres de la communauté éducative ( parents, élèves, personnels enseignants et non enseignants, partenaires) doivent respecter les consignes fixées par le protocole national.*

#### Vie scolaire et utilisation des locaux.

*\*Les élèves et leur famille doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porteraient atteinte à la fonction ou à la personne du maître et au respect dû à leurs camarades et à leurs familles.*

*De même, le maître s'interdit tout comportement, geste ou parole qui traduirait indifférence ou mépris à l'égard de l'élève ou de sa famille.*

*\*Les châtiments corporels sont interdits. Un élève ne peut être privé totalement de récréation.*

*\*Il est permis d'isoler de ses camarades, momentanément et sous surveillance, un élève difficile ou dont le comportement peut être dangereux pour lui-même ou les autres.*

*\*L'école ne peut administrer aucun traitement médical, même avec une ordonnance du médecin.*

*Aussi, tout élève ayant des problèmes de santé nécessitant un traitement (asthme, allergies, diabète...) doit être signalé à l'enseignant et à la directrice afin d'établir un projet d'accueil individualisé par le médecin scolaire.*

*\*Une tenue et une hygiène correctes*

*sont exigées.*

*\* Une collation est autorisée le matin à condition que celle-ci soit respectueuse des besoins de l'enfant, en quantité raisonnable et , dans la mesure du possible ,saine de type compote, fruit ; la collation n'étant pas un goûter. Par contre, la collation est interdite l'après- midi.*

*\*Toute fourniture scolaire distribuée par l'école, détériorée ou perdue par un élève doit être remplacée par sa famille.*

*\*Les élèves atteints de maladies contagieuses sont soumis à des mesures de prophylaxie dont parfois l'éviction.*

*\*La directrice est responsable de l'utilisation et de l'équipement des locaux scolaires et du matériel d'enseignement.*

*\*Les bijoux de valeur sont déconseillés. Les boucles d'oreille de grande taille sont interdites du fait du risque d'arrachement possible pendant l'EPS ou les jeux de cour.*

*\*~~Les vêtements (blousons, vestes, bonnets etc.) devront être marqués au nom de l'élève.~~*

*\*En maternelle, les jouets personnels ne sont pas autorisés.*

*Règlement voté à l'unanimité par le conseil d'école du 6 NOVEMBRE 2020.*

Nom de l'enfant : .....

Vu et pris connaissance le :

Signature des parents :

|                                                                                   |           |                                                            |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------------------------------------------------------|
|  | École :   | <b>ÉCOLE PRIMAIRE<br/>COMMUNALE</b>                        |
|                                                                                   | Commune : | <b>83440 SAINT PAUL EN FORET<br/>Tél. : 04 94 76 37 31</b> |

### FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : 20 .. / 200 .. Niveau : Classe :

**ÉLÈVE**

NOM : Prénom(s) : Sexe : M ☐ F ☐

Né(e) le : / / Lieu de naissance (pays, commune et département) :

Adresse :

Code postal : Commune :

### RESPONSABLES LÉGAUX\*

**Mère** Nom de jeune fille : Autorité parentale : Oui ☐ Non ☐

Nom marital (nom d'usage) : Prénom :

Profession : Situation familiale (1) :

Adresse :  
(si différente de celle de l'élève)

Code postal : Commune :

Téléphone domicile : Téléphone portable :

Téléphone travail : Numéro de poste :

Courriel : @

**Père** Autorité parentale : Oui ☐ Non ☐

Nom : Prénom :

Profession : Situation familiale (1) :

Adresse :  
(si différente de celle de l'élève)

Code postal : Commune :

Téléphone domicile : Téléphone portable :

Téléphone travail : Numéro de poste :

Courriel : @

**Autre responsable légal<sup>9</sup> (personne physique ou morale)** Autorité parentale : Oui ☐ Non ☐

Organisme : Personne référente :

Fonction : Lien avec l'enfant :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Téléphone portable :

Courriel : @

(1) Célibataire - Marié(e) - Veuf(ve) - Divorcé(e) - Séparé(e) - Concubin(e) - Pacsé(e)

\* Responsables légaux : Il est important de renseigner le document concernant les deux responsables légaux pour :

- La transmission des résultats scolaires (circulaire n°94-149 du 13/04/1994)
- Les élections des représentants des parents d'élèves : chaque parent est désormais électeur et éligible (note de service n°2004-104 du 25/06/2004)

# **PERSONNES À APPELER EN CAS D'URGENCE ET/OU AUTORISÉES À PRENDRE L'ENFANT À LA SORTIE**

NOM : ..... Lien avec l'enfant : .....

☐ A appeler en cas d'urgence

☐ Autorisé à prendre l'enfant

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone domicile : ..... Téléphone portable : .....

Téléphone travail : ..... Numéro de poste : .....

NOM : ..... Lien avec l'enfant : .....

☐ A appeler en cas d'urgence

☐ Autorisé à prendre l'enfant

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone domicile : ..... Téléphone portable : .....

Téléphone travail : ..... Numéro de poste : .....

NOM : ..... Lien avec l'enfant : .....

☐ A appeler en cas d'urgence

☐ Autorisé à prendre l'enfant

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone domicile : ..... Téléphone portable : .....

Téléphone travail : ..... Numéro de poste : .....

## **INFORMATIONS PÉRISCOLAIRES**

Garderie matin : Oui ☐ Non ☐ Garderie soir : Oui ☐ Non ☐

Étude surveillée : Oui ☐ Non ☐ Restaurant scolaire : Oui ☐ Non ☐

Transport scolaire : Oui ☐ Non ☐ Déplacement domicile - école : Seul ☐ Accompagné ☐

## **ASSURANCE DE L'ENFANT**

Responsabilité civile : Oui ☐ Non ☐ Individuelle Accident : Oui ☐ Non ☐

Compagnie d'assurance : ..... Numéro de police d'assurance : .....

## **AUTORISATION (à remplir par les deux parents en cas d'adresses différentes) Ne cocher qu'en cas de refus**

Mère : ☐ Je ne désire pas communiquer mon adresse aux associations de parents d'élèves.  
☐ Je ne souhaite pas que mon enfant soit photographié ou filmé(e) dans le cadre des activités scolaires.

Père : ☐ Je ne désire pas communiquer mon adresse aux associations de parents d'élèves.  
☐ Je ne souhaite pas que mon enfant soit photographié ou filmé(e) dans le cadre des activités scolaires.

Je m'engage à vous signaler tous changements modifiant les indications mentionnées sur cette fiche.

Date :

Signature de la mère :

Signature du père :

## FICHE D'URGENCE A L'INTENTION DES PARENTS\*

Nom ECOLE PRIMAIRE ST PAUL EN FORET

Année scolaire : 2020/2021

Nom : ..... Prénom : .....  
Classe : ..... Date de naissance : .....

Nom et adresse des parents ou du représentant légal : .....  
.....

N° et adresse du centre de sécurité sociale : .....  
.....

N° et adresse de l'assurance scolaire : .....  
.....

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

1. N° de téléphone du domicile : .....
2. N° du travail du père : ..... Poste : .....
3. N° du travail de la mère : ..... Poste : .....
4. Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement : .....  
.....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique : .....  
(Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre ...) .....  
.....

NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant : .....  
.....

\* DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.

**Charte Elèves**  
**d'utilisation du matériel informatique et de l'internet**

**ECOLE :**

**ÉCOLE PRIMAIRE**  
**COMMUNALE**  
**83440 SAINT PAUL EN FORET**  
**Tél. : 04 94 76 37 31**

L'école met à ma disposition des ordinateurs connectés à internet et des logiciels.

Le travail sur l'ordinateur se fait **toujours** sous la responsabilité d'un enseignant ou d'un autre adulte.

**I - Mon comportement dans la salle informatique.**

- Je respecte le matériel qui est mis à ma disposition,
- Je ne modifie jamais les mots de passe,
- Je respecte **toujours** les consignes d'utilisation que me donne l'enseignant,
- Je ne détruis aucun fichier ou dossier qui se trouve sur les ordinateurs,
- Je ne fais jamais de copies de fichiers (textes, images ou sons) sans l'autorisation de leur auteur et de l'enseignant. Je ne fais jamais de copies de logiciels.
- Je n'installe jamais sur les ordinateurs de programmes ou de fichiers sans l'autorisation d'un adulte,
- Je n'utilise jamais de disquettes, CD rom ou clé USB qui proviennent d'ailleurs que de l'école,
- Je n'imprime pas de documents sans y avoir été autorisé(e),
- J'informe toujours l'adulte quand je constate une anomalie de fonctionnement sur mon ordinateur.

**II- Mes activités sur la toile (internet)**

- J'utilise internet seulement pour mes activités scolaires et toujours en présence d'un adulte,
- Je n'utilise que les outils que me propose l'adulte responsable lors de mes recherches documentaires,
- Je ne donne aucun renseignement d'ordre personnel lorsque je suis sur la toile (nom, adresse, numéro de téléphone), notamment je ne remplis aucun formulaire et je ne publie aucun renseignement personnel sur les sites ou blogs de la classe ou de l'école
- Si malgré toutes les précautions, j'arrive sur un site qui n'est pas pour les enfants, je le signale aussitôt à l'adulte responsable,
- Je sais que l'ordinateur garde la trace de tous les sites que j'ai visités.

**III- Mes utilisations de la messagerie :**

- Si je fais de la messagerie, je le fais toujours sous le contrôle d'un adulte
- Je n'utilise que la messagerie conseillée par l'adulte,
- Je n'envoie que des textes qui ont été vus et corrigés avec l'aide de l'enseignant
- Je n'envoie jamais, en fichier joint, de documents (textes ou images) pris sur l'ordinateur sans l'autorisation des auteurs ou de l'enseignant,
- Je signe toujours mes messages de mon vrai nom (je n'utilise pas de pseudonyme),
- Je ne détruis aucun message reçu sur la messagerie
- Si je reçois des messages anormaux, je le signale aussitôt à l'adulte.

Quand j'ai fini mon travail, si l'adulte me le demande, je ferme ma session de travail, et je me déconnecte.

L'Elève : .....

Signature de l'élève

Signature des parents

ÉCOLE PRIMAIRE  
COMMUNALE  
83440 SAINT PAUL EN FORET  
Tél. : 04 94 76 37 31

**AUTORISATION DE PUBLICATION**  
de photographies, films, enregistrements d'élèves mineurs  
pris lors d'activités pédagogiques,  
de productions et d'œuvres originales d'élèves  
réalisées lors d'activités pédagogiques

Je soussigné(e) M. /Mme/Mlle ....., domicilié(e)  
à.....  
représentant légal de l'élève .....  
en classe de .....

Conformément à l'article 9 du code civil sur le « droit à l'image » et à l'article 121-2 du code de la propriété intellectuelle,

Autorise

N'autorise pas

l'école (Nom) .....  
Adresse : .....  
.....

ÉCOLE PRIMAIRE  
COMMUNALE  
83440 SAINT PAUL EN FORET  
Tél. : 04 94 76 37 31

à utiliser et à publier les photographies, films, enregistrements sur lesquels mon enfant peut figurer ainsi que les productions et œuvres originales que mon enfant aura réalisées dans le cadre scolaire et sous la responsabilité de l'équipe éducative.

Les supports de publication seront les suivants :

- supports informatiques pédagogiques (CDRom - DVD - diaporama...),
- des réalisations audio-visuelles,
- BENEYLUSCHOOL

Destinés à la formation des enseignants.

L'école s'engage à veiller à la qualité des organes de diffusion, au contenu des messages et au traitement des documents utilisés.

Durée de la présente autorisation : pour l'année scolaire :

Contrepartie : la présente autorisation de publication est consentie à titre gratuit.  
L'établissement s'engage à ne faire aucun usage commercial de cette autorisation.

Fait à ....., le .....

Signature de la personne responsable :

Cachet de l'école

École Primaire Communale de Saint Paul en Forêt  
Rue du groupe scolaire  
83440 SAINT PAUL EN FORET  
Tel et fax : 04-94-76-37-31  
[ecole.0830415A@ac-nice.fr](mailto:ecole.0830415A@ac-nice.fr)

## **PROPOSITION D' ACTIVITES PEDAGOGIQUES** **COMPLEMENTAIRES APRES LA CLASSE**

### **NOM DE L ENFANT :**

Nous vous proposons des APC après la classe de deux fois une demi heure aux jours et horaires suivants :

Le ...Mardi...ET / OU le Jeudi .. de 11h30 à 12h dès le CP  
Le mardi ou le jeudi de 12h30 à 13h pour les maternelles

**Votre enfant sera pris en charge par un enseignant ou une enseignante de l'école. Il proposera à votre enfant une aide personnalisée à un instant T.**

Votre accord est obligatoire pour que votre enfant puisse bénéficier de ces APC

☐ J'accepte le dispositif d'APC pendant le temps de midi proposé par le Conseil des maîtres et je m'engage à en respecter les règles.

☐ Je refuse que mon enfant bénéficie des heures d'APC pendant le temps de midi.

**SIGNATURE DES PARENTS :**

---

ÉCOLE PRIMAIRE DE SAINT PAUL EN FORET

AUTORISATION DE PHOTOGRAPHIES SCOLAIRES

Durant l'année scolaire, les enseignants vont être amenés à prendre des photos lors d'activités pédagogiques : sorties scolaires, rencontres sportives, expériences, recettes, illustration du cahier de vie en maternelle, carnaval etc... Votre enfant pourra donc être éventuellement photographié à ces moments là.

D'autre part, une photo collective pour le magazine communal « l'écho du clocher » sera réalisée pour illustrer l'article de la directrice.

Les photos auront donc pour diffusion : journal de classe, journal d'école, bulletin municipal.

Merci de compléter l'autorisation ci-dessous.

---

Je/nous soussigné(s) : .....parent(s)

de(s) élève(s) .....

classe : .....

☐ Accepte(ons) que mon/mes enfant(s) soi(en)t éventuellement photographié(s)

☐ Je/nous refuse(ons) que mon/mes enfant(s) soi(en)t photographié(s)

Cocher la bonne mention

Signature des parents :